



**Déclaration commune du Président de la République française, du Directeur général de l’OIT, du Président du Groupe de la Banque mondiale, du Directeur général par intérim du FMI, du Directeur général de l’OMC et du Secrétaire général de l’OCDE
(25 août 2019)**

1. L’importance et l’aggravation des inégalités des chances et de destin menacent la croissance mondiale, la stabilité économique et la cohésion sociale et plus généralement, compromettent la réalisation des objectifs de développement durable, comme en témoignent les travaux de l’Organisation internationale du travail (OIT), du Groupe de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international (FMI), de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l’Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Nous considérons que, face aux défis mondiaux, un multilatéralisme renouvelé et efficace, avec une coopération renforcée et des approches cohérentes, est plus important que jamais. Les organisations internationales se félicitent de la possibilité offerte par la Présidence française de travailler avec les membres du G7 pour promouvoir la croissance durable et lutter contre les inégalités.
2. Les organisations internationales ont pris de nombreuses initiatives pour promouvoir une croissance économique durable et solidaire qui ne laisse personne de côté, renforcer l’égalité des chances, assurer un travail décent pour tous et l’accès à une éducation de qualité, à la santé et aux services publics, ainsi que pour assurer des retombées positives des échanges commerciaux au profit de tous et améliorer les conditions de vie.
3. Tout en notant le caractère spécifique des mandats des organisations internationales, nous sommes convaincus qu’une coopération plus forte, en tant que de besoin, renforcera leur efficacité et les résultats obtenus sur les priorités identifiées par les membres.
4. Nous continuerons d’intensifier notre coopération, dans le plein respect du mandat de chaque organisation, afin :
 - d’aider les pays à atteindre de meilleurs résultats en matière de croissance, de prospérité partagée et de développement durable ;
 - d’encourager un dialogue régulier pour échanger des bonnes pratiques en matière de lutte contre les inégalités et pour renforcer les synergies et les

complémentarités, en élaborant des approches stratégiques de la croissance solidaire ;

- d'identifier les domaines de coopération par des analyses conjointes et une assistance technique, afin de réduire les inégalités et d'assurer un accès adéquat à la protection sociale, tout en prenant en compte la diversité de situation et de capacités de nos institutions et membres respectifs ;
- de nous soutenir mutuellement dans nos travaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.